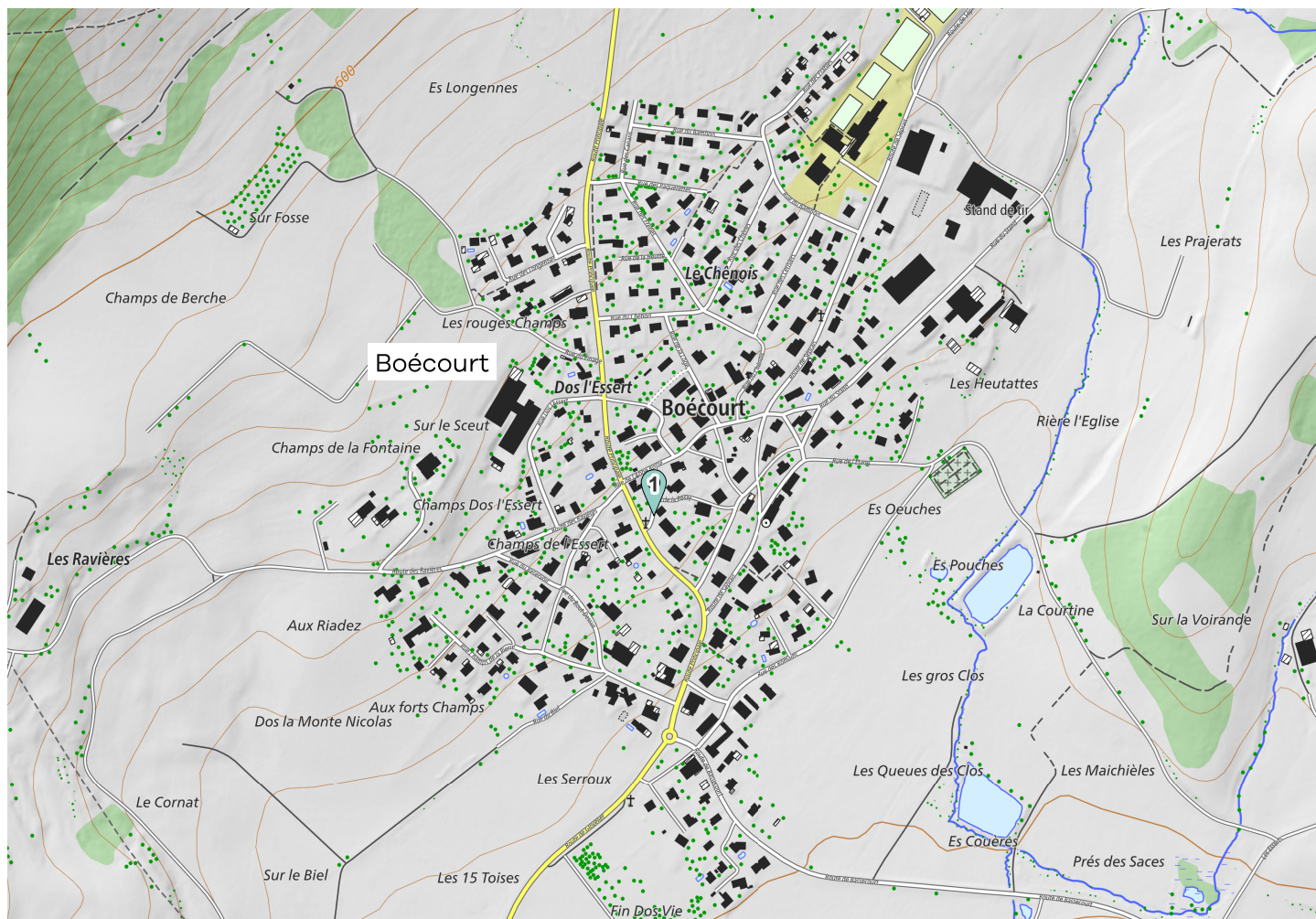




2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Ecopoint

Données swisstopo 07.2024



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Boécourt



SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Mon ÉCOPOINT (voir plan)

1 - Rte Principale 39A : Moloks (ordures ménagères, verre), papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, PET, dosettes de café, textiles et chaussures, sagex, luminaires et piles. Il y a également une armoire à livres et jeux. **Dépôts intérieurs et extérieurs interdits avant 8h00, entre 12h00 et 13h30, le soir après 19h00, (17h00 le samedi), les dimanches et les jours fériés. L'Ecopoint est destiné uniquement aux ménages privés et ne concerne pas les commerces et industries. Il est interdit aux résidents des autres communes.** En cas de non respect des horaires, les personnes seront amendées, selon le règlement de sécurité locale.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Sacs officiels SEOD en vente au magasin local. Il n'y a pas de taxe communale pour les déchets. La commune offre 40 sacs taxés/an aux familles avec enfants jusqu'à 3 ans révolus, et aux personnes incontinentes, avec un certificat médical.

Ouverture Décharge SEOD samedi matin 8h30 - 11h30

Avril (11, 25). Mai (9, 23). Juin (6, 20).
Juillet (4, 18). Août (8, 22). Septembre (5, 19).
Octobre (3, 17). Novembre (7).

Informations concernant le ramassage des déchets

Ramassage des déchets verts

° Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac poubelle noir, big bag ou autres) ne seront plus ramassés. Seuls les fagots ficelés seront encore ramassés en plus des conteneurs.

° Les conteneurs bruns officiels SEOD sont garantis 5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par l'entreprise de ramassage accidentellement seront remplacés gratuitement.

Contact et infos

Administration communale

Rte de Séprais 11 / CP 16
2856 Boécourt
032 426 72 06
administration@boecourt.ch

Décharge du SEOD

2856 Boécourt
Lu à ve 7h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30
032 422 42 16
secretariat@seod.ch

Informations sur les conteneurs semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des sacs officiels SEOD taxés de : 17/35/60/110 litres. Tous dépôts autres que dans les Moloks® sont interdits. Les sacs taxés ne sont plus ramassés au bord de la route de même que les conteneurs 800 lit. contenant des sacs taxés. Seuls les conteneurs 800 lit. munis d'une puce électronique (taxe au poids) sont ramassés.

Pour des questions de logistique, chaque usager est prié de se rendre sur le site de collecte le plus proche de chez lui (Boécourt, Séprais, Montavon).
Merci de votre collaboration.

QR Code Boécourt MémDéchets



Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2026

Calendrier

Boécourt

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1 
M						2
M				1		3
J	1 			2		4 
V	2 			3 	1 	5
S	3			4	2	6
D	4	1 	1 	5 	3	7
L	5 	2 	2 	6 	4 	8 
M	6	3	3	7 	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8 	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13 	11 	15 
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19 	16 	16 	20 	18 	22 
M	20	17	17	21	19	23 
M	21	18	18	22 	20	24
J	22	19	19 	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24 	28
L	26	23	23	27 	25 	29 
M	27	24	24	28	26 	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30 			
M			31			



2026

Calendrier

Boécourt

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1 La Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SEOD

Uniquement en sacs officiels taxés "SEOD". A déposer dans les moloks à l'Ecopoint **impérativement durant les heures autorisées.**



Huiles minérales et végétales

A déposer à l'Ecopoint aux heures autorisées.



Flacons en plastique avec bouchon

A éliminer avec les ordures ménagères.
Par les points de vente.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

A éliminer avec les ordures ménagères.



Textiles et chaussures

A déposer à l'Ecopoint aux heures autorisées.



Aérosols

A éliminer avec les ordures ménagères ou avec l'aluminium si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet.
Si symbole de danger avec les déchets spéciaux.



Déchets compostables ménagers

Fleurs, épluchures, fruits/légumes, gazon, marc de café, restes de repas cuits (SANS viande, os, poisson), vieux pain, déchets de jardin, branches (fagot max. 1,5m/Ø 40 cm). Exclu: sacs compost., litières animales, cendres.



Pneus

A ramener aux points de vente.



Ferraille (objets métalliques)

Uniquement les objets en ferraille.
A déposer aux endroits habituels le matin du jour de la collecte.



Piles et accumulateurs

A ramener aux points de vente ou à déposer à l'Ecopoint, aux heures autorisées.



Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Déchets encombrants combustibles

DEC ne pouvant PAS être mis dans un sac taxé de 110lt. Long. max 2m/50kg et dim. supérieur à 50x50x50. Déposer aux points habituels le matin de collecte.



Sagex

A déposer à l'Ecopoint, aux heures autorisées.



Médicaments

A ramener aux points de vente (pharmacies).



Verre

A déposer dans les 2 moloks à verre à l'Ecopoint aux heures autorisées. Il est **INTERDIT de déposer du verre LE SOIR APRES 19h00 (17h00 le samedi), LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS.**



Déchets inertes (petites quantités)

Les citoyens de Boécourt peuvent déposer gratuitement 3 m3 par chantier/année, au **SEOD**.



PET

A ramener aux points de vente ou à l'Ecopoint aux heures autorisées.



Appareils électriques et électroniques

Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Litière de chat

A éliminer dans les sacs taxés avec les ordures ménagères. Ne doit pas être mis dans les conteneurs à déchets verts.



Papier en vrac

A déposer à l'Ecopoint : benne ouverte, papier en vrac non ficelé (sans plastique, ni sagex et reliure en fer, etc.) **aux heures autorisées.**



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer avec les ordures ménagères.



Tubes lumineux (néon) / LED

Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00 ou à l'Ecopoint aux heures autorisées.



Carton propre

A déposer à l'Ecopoint : benne ouverte, carton propre, écrasé et non ficelé, **aux heures autorisées.**



Fenêtre (cadre et verre)

A emmener à la décharge du SEOD, séparer le verre et le cadre.



Dépouilles d'animaux

Au centre de déchets carnés à Soyhières.
Lu-Sa : 9h30 - 11h30 Tél. 032 422 13 94.
Interdit de les enterrer.



Aluminium et boîtes de conserve

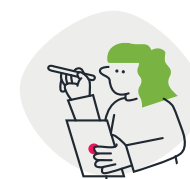
A déposer à l'Ecopoint **aux heures autorisées.**



Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères ou Croix-Rouge Suisse.
www.redcross.ch.

Les types de déchets



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.
(Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge du SEOD).



Emballage cadeau

Les papiers cadeaux ne vont **PAS** dans la benne à papier. A mettre dans les sacs poubelle taxés.



Capsules en alu

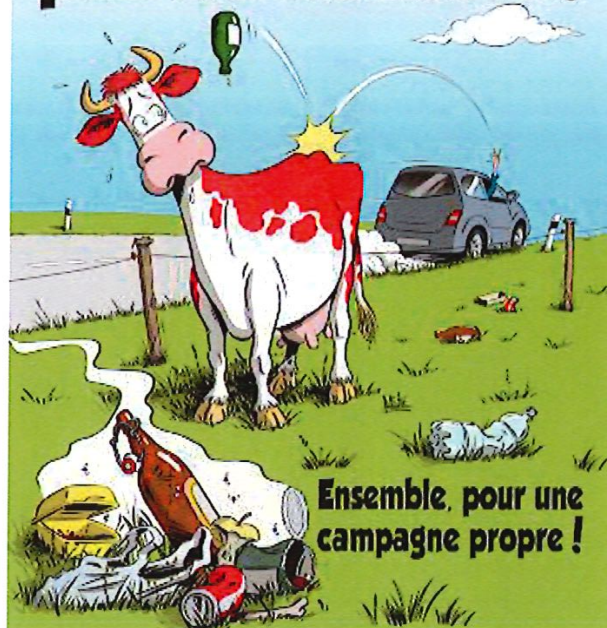
A déposer à l'Ecopoint dans le conteneur spécifique à capsules en alu.



Puff – Vapes – Cigarettes électroniques

Retour au point de vente

Du respect... pas de déchets !



PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.



Batterie lithium-ion DANGER D'EXPLOSION !



Adoptez le
bon réflexe !

Ecopoint - Boécourt (Rte Principale 39A)

Gestion - Horaires - Tri - Respect

Notre Ecopoint est un centre de tri communal des déchets des ménages, **à disposition des citoyens de Boécourt uniquement**. Il met à disposition le maximum de possibilités pour la récupération des déchets.

Nous constatons de temps en temps un mauvais tri, ou des dépôts illégaux à l'Ecopoint (fûts à bière, bidons de lessive liquide, berlingots de lait, pots de peinture, bouteille d'huile, petits bibelots posés en vrac, cartons non écrasés, etc).

Nous comptons sur votre précieuse collaboration et votre soutien pour le maintien d'un Ecopoint performant dans notre Commune. Nous vous rendons attentifs au fait que d'une part, **l'Ecopoint est un lieu important, à respecter au maximum, par un tri méticuleux et d'une autre part, par un respect des horaires, pour la tranquillité du voisinage. L'Ecopoint (intérieur et extérieur) est FERME avant 8h00, entre 12h00 et 13h30, le soir dès 19h00 en semaine et 17h00 le samedi. Il est FERME les dimanches et jours fériés.**

Selon le règlement de sécurité locale en vigueur, art. 65 et ss, art. 73, les contrevenants seront amendés.

Citoyen de Boécourt : 1^{ère} fois = avertissement en recommandé

2^{ème} fois = amende frs 100

3^{ème} fois = amende frs 250 + dénonciation au Ministère public

Extérieur (personnes/entreprises) : 1^{ère} fois = amende frs 100

2^{ème} fois = amende frs 500 + dénonciation au
Ministère public

Nous précisons encore que, lors des ramassages de déchets encombrants ménagers incinérables, **les objets pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 lt ne sont pas ramassés**. Les objets encombrants ne doivent pas contenir de la ferraille. Cette dernière fait l'objet de 2 ramassages annuels séparés.

De plus, les déchets encombrants en grande quantité provenant manifestement d'un débarras ou vide appartement ou maison (déménagement, décès, etc) ou rénovation, ne sont pas ramassés. Nous vous demandons de vous adresser à une entreprise de location de benne, ceci à vos frais.

Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen, sous peine d'amende.

Les citoyens de Boécourt peuvent amener 3m³ de déchets inertes par chantier et par année à la décharge du SEOD.

Pour tous vos objets réutilisables, notamment les textiles, privilégiez le don direct aux associations locales de l'économie sociale et solidaires (ESS) comme Emmaüs, Caritas, etc, de la région.

Consultez également <https://re-jura.ch/agenda-regional/https://re-jura.ch/>

Nous remercions toutes les personnes bienveillantes et responsables qui font l'effort de leur tri respectueux, pour le bon fonctionnement et le maintien de notre Ecopoint.

Le Conseil communal